



## Séparation. pour le prêt?

Par **Maksymillien**, le **01/04/2015** à **14:29**

Bonjour,

Avec mon ex compagne , nous avons acheté une maison en commun et nous nous sommes séparés juste après . Pour le prêt je suis emprunteur et elle co emprunteur.la maison est à nos 2 noms mais mon ex veut me céder sa part gratuitement.

Ma question est es que je dois accepter? Et si je la revend juste après comment va se passer le remboursement du crédit? C'est chacun sa part ou c'est moi qui devra tout payer

Par **domat**, le **01/04/2015** à **14:37**

bjr,

il faut séparer la propriété du bien et son financement.

votre ex peut vous donner sa part mais vous aurez des frais importants à payer puisque c'est une donation à un étranger.

pour le prêt, vous êtes tous les deux solidaires de son remboursement même si votre ex n'est plus propriétaire, votre ex doit donc demander à la banque d'être désolidarisé de ce prêt, mais la banque n'est pas obligée d'accepter car elle préfère un prêt sur 2 têtes que sur une seule.

cdt